

PROJET DE LOI

N° 128

adopté

SÉNAT

le 27 juin 1979

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la Convention de La Haye
du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes
matrimoniaux.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale,
en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 933, 1067 et in-8° 179.

Sénat : 376 et 424 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1979.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 376 (1978-1979), Sénat.